

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUIIN 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : Budget annexe locations immobilières –
Adoption du compte administratif 2022.**

PRESENTS : Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETARE DE SEANCE : M. RINA-BASILIO.

Publication électronique le : 13 juin 2023

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation**

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES





2023-371 Budget annexe locations immobilières – Adoption du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2022 avant le 30 juin 2023.

Le rapport de présentation du compte administratif est présenté à l'assemblée délibérante.

Vu les articles L2121-14, L2121-31 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu le budget primitif, supplémentaire et décisions modificatives de l'exercice qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion du budget annexe locations immobilières 2022 préalablement approuvé, lequel présente un excédent global de clôture égal à celui du compte administratif pour le même exercice,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 31 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 30 voix pour et 2 abstentions,

Hors la présence de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire,

ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe locations immobilières, défini comme suit :

LIBELLE <i>en €</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		67 285,18		174 386,13		241 671,31
Opérations de l'exercice	92 333,30	134 761,14	727 755,20	29 239,42	820 088,50	164 000,56
Résultat de l'exercice		42 427,84	698 515,78		656 087,94	
Résultat de clôture		109 713,02	524 129,65		414 416,63	
Solde des reports				509 801,17		509 801,17
Résultats définitifs		109 713,02	14 328,48			95 384,54

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Véronique DESNOUES